

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de SAINT LO
VILLEDEIU INTERCOM

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 mars 2019

Date de convocation : 14 mars 2019
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents : 41 Votants : 51

Certifié exécutoire compte tenu de :

L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 28.03.2019 au 28.04.2019

La notification faite le 28.03.2019

L'an deux mille dix-neuf le 21 mars, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la maison des services de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Freddy LAUBEL, Claude LEBOUVIER, Daniel LEBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Jacques LETOURNEUR, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Patrick ORANGE, Marie-Claude PLESSIS, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés :

Mesdames et messieurs Myriam BARBE, Monique COYAC, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Stéphane HARIVEL, Marie-Odile LAURANSON, Michel LEBEDEL, Francis LANGELIER, Daniel LETONDEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Jean-Pierre VAVASSEUR

Etait absent représenté :

Procurations :

- Madame Monique COYAC donne procuration à Françoise CAHU
- Madame Brigitte DESDEVISES donne procuration à Marie-Angèle DEVILLE
- Monsieur Daniel LETONDEUR donne procuration à Marie-Claude PLESSIS
- Monsieur Michel LHULLIER donne procuration à Liliane JAMARD
- Monsieur Thierry POIRIER donne procuration à Philippe LEMAITRE
- Monsieur Christophe DELAUNEY donne procuration à Emile CONSTANT
- Monsieur Francis LANGELIER donne procuration à Frédéric LEMONNIER
- Madame Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Françoise MAUDUIT
- Madame Christine LUCAS-DZEN donne procuration à Véronique BOURDIN
- Monsieur Jean-Pierre VAVASSEUR donne procuration à Charly VARIN

Secrétaire de séance : Michel DELABROISE

Délibération n° 2019-043 révision du PLU de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny : arrêt de projet de la révision et Bilan de la concertation

Rapporteur : Charly VARIN

- Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 à L 103-6, L 104-1 à L 104-3, L 151-1 à L 153-26 et R 151-1 à R 153-12,
- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5214-16,
- Vu, les dispositions du SCoT du pays de la baie du Mont-Saint-Michel approuvé le 13 juin 2013,
- Vu, l'approbation des statuts modifiés de la communauté des communes de Villedieu Intercom du 30 juin 2017,
- Vu, la délibération n° 62-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 4 avril 2016, prescrivant la mise en révision du plan local d'urbanisme,
- Vu, la délibération n°116-2016 du conseil municipal de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, en date du 12 septembre 2016, approuvant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- Vu, la délibération communautaire n° 2018-166, en date du 11 octobre 2018, approuvant le projet d'aménagement et de développement durables,
- Vu, le bilan de la concertation
- Vu, les pièces du dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision du PLU ont été achevées,

Considérant que la concertation avec la population sur cette étude de projet de révision du PLU a été effectuée. Cette concertation s'est déroulée sur la forme de manière satisfaisante, au regard des modalités retenues dans la délibération de prescription, à savoir :

« Moyens d'informations à utiliser :

- Une information ponctuelle pendant toute la durée d'élaboration (magazine municipal et/ou plaquette d'information spécifique) ;
- Une page sur le site internet, la page Facebook, le compte twitter de la commune ;
- La mise à disposition du Porter à connaissance consultable au service de l'Urbanisme.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- La possibilité d'envoi de courrier adressé à Monsieur le Maire ;
- La possibilité d'envoi de courriel par la création d'une boîte aux lettres électronique dédiée à cet usage ;
- L'organisation de réunions publiques : il est envisagé la tenue de réunions publiques, selon les principales étapes, tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques et concerner les différentes échelles du territoire.

Indépendamment de l'affichage et de la publicité légale de la présente délibération, la publicité liée à la concertation sera annoncée par tout moyen adéquat. »

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

| Type de modalités prévues par la délibération | Bilan |
|---|---|
| LES MOYENS D'INFORMATIONS MIS EN OEUVRE | |
| Information ponctuelle pendant toute la durée d'élabo- ration | Bilan mitigé. Peu de retours directs suite aux publications papiers. |
| Une page sur le site internet, la page facebook, le compte twitter de la commune | Bilan mitigé. Peu de retours directs suite aux publications numériques. |
| La mise à disposition du Porter à Connaissance consultable au service de l'urbanisme | Bilan négatif. Le PAC n'a pas été consulté par le public dans le cadre de la révision du PLU. |
| LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DÉBAT | |
| La possibilité d'envoi de courrier adressé à Monsieur le Maire | Bilan positif. Un certain nombre de courriers ont été communiqués à la mairie et annexés au registre de concertation. |
| La possibilité d'envoi de courrier par la création d'une boîte aux lettres électronique dédiée à cet usage | Bilan négatif. Les courriels ont été directement envoyés sur la boîte mail de la mairie. |
| Exposition permanente dans le hall de la mairie | Bilan positif. L'exposition permanente située dans la mairie a pu être consultée par l'ensemble des personnes s'étant rendues en mairie. |
| Mise en place d'un registre | Bilan mitigé. Les pétitionnaires se sont peu exprimés via le registre et ont sollicité la commune via des e-mails. Ces mails ont ensuite été consignés dans le registre. Certaines remarques auront une suite favorable dans le projet de PLU. D'autres, qui concernent essentiellement des classements de terrains agricoles ou naturelles en zones constructibles ne pourront obtenir une réponse favorable dans le cadre de l'arrêt du PLU. |
| Deux réunions publiques | Bilan mitigé. Participation moyenne (50 personnes environ à chaque fois) et peu de questions concernant directement le PLU. |

LES OBJECTIFS QUI ONT AMENEES A REVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 3 AVRIL 2007

Maîtriser le développement urbain
Dynamiser le développement économique
Préserver l'environnement par une gestion économe des ressources naturelles

L'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme de Villedieu-les-poêles-Rouffigny :

Pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration de l'ensemble des documents : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le dispositif réglementaire, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le projet de révision du PLU.

Celui-ci sera ensuite transmis aux personnes publiques associées pour examen. Ensuite, le dossier sera soumis à enquête publique, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation de la révision du PLU.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses observations ; puis le Conseil Communautaire aura approuvé la révision du PLU, après modifications éventuelles apportées suite aux avis émis par les personnes publiques associées et pour tenir compte du rapport et de l'avis émis par le commissaire enquêteur.

Le projet de révision du P.L.U. prêt à être arrêté est composé des pièces suivantes :

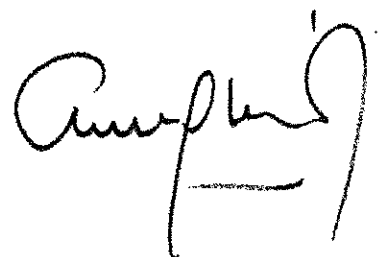
- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement littéral,
- Le règlement graphique,
- Pièces annexes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, 0 voix contre et 50 voix pour

- **Approuve** le bilan de la concertation présenté ci-avant ;
- **Arrête** le projet de révision du PLU de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Soumet** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées définies à l'article L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme ;
- **Dit que** le projet arrêté de révision fera l'objet d'une enquête publique ;
- **Dit que** la délibération fera l'objet des mesures de publicité par voie d'affichage et publication.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,



Charly VARIN